

► Pièces jointes : image001.jpg

Bonjour,

Nos messages se sont croisés. Je confirme néanmoins la volonté du Raap - dont le Conseil d'Administration s'est justement réuni hier - de poursuivre la concertation initiée depuis cinq mois.

Comme je l'ai souligné dans mon précédent mail : à défaut de vote par les administrateurs d'un nouveau projet, celui de 2013 reste valable. Nous souhaitons donc sincèrement voter avant l'automne la nouvelle version d'un projet obtenant une plus large adhésion. Le consensus absolu ne sera sans doute pas trouvé, mais donnons-nous la peine d'écrire une solution qui puisse satisfaire, comme vous le dites vous-mêmes, une majorité d'artistes auteurs.

Vous consulter le 20 juillet demeure une phase dont nous ne souhaitons pas faire l'économie. Nous maintiendrons donc cette rencontre avec celles et ceux qui estiment important de maintenir avec le Raap l'échange et le travail de réflexion sur la réforme. Le 20 juillet, nous passerons en revue les chiffrages et analyses actuellement confiés à un cabinet d'actuaire pour explorer, avec vous, les conséquences de certains scénarios sur votre quotidien, votre avenir et le régime. Afin de tenir compte de votre demande, nous pouvons vous proposer de nous réunir à nouveau autour de la table pour en discuter, le **4 septembre à 9h30**. Une réunion que vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos agendas. Ce rendez-vous sera suivi du vote de nos administrateurs, le 24 septembre 2015.

Pour rappel, les administrateurs du RAAP ont été chargés de mener cette concertation par les autorités de tutelle. Ce cycle de concertation a débuté à la mi-février 2015, mobilisant les équipes de l'IRCEC et les élus, dont je souligne que ce n'est pas l'activité principale. Sans parler du coût engagé pour étudier les effets de chaque proposition, financé par nos cotisations.

Je m'étonne de découvrir en bonne place parmi les organisations signataires, qui prônent désormais une pause estivale de deux mois, celles qui nous ont refusé leur présence autour de la table à plusieurs reprises, d'autres qui nous avaient confirmé leur venue pour le 20 juillet quelques heures à peine avant l'envoi de votre courriel (cinq organisations parmi vos signataires...), d'autres qui se sont invitées sans aucun mandat de représentativité la semaine dernière, et quelques autres dont nous ne découvrons qu'aujourd'hui, et avec étonnement, l'existence.

Non, le travail autour de cette réforme ne se fait effectivement pas en « 20 jours » ainsi que vous l'écrivez. La réforme de la retraite complémentaire est un dossier que nous portons depuis plus de deux ans, sur lequel planchent quotidiennement nos équipes techniques et des cabinets d'actuaire. Vous avez tous eu connaissance de ce projet initial et avez, pour la plupart, accepté de réfléchir à améliorer cette base de travail. Nous entendons bien les craintes manifestées par certaines catégories d'artistes-auteurs devant l'objectif initialement affiché d'une cotisation à 8 %, vos remarques et vos propositions nous ont encouragé à redessiner les lignes du projet.

Maintenant, pourquoi nous demander d'attendre avant de vous présenter les autres pistes dont nos actuaire sont en train de terminer l'étude ? Vous aviez manifesté le 1er juillet l'envie d'être réunis à nouveau, de voir le projet amendé : nous vous proposons de le faire non pas le 15 août où toute la France tourne au ralenti, mais le 20 juillet. Le projet remanié qui vous sera présenté ce jour-là sera, comme nous le souhaitons tous, à même d'apaiser les craintes des artistes-auteurs dont vous représentez les intérêts, quel que soit leur secteur d'activité et l'importance de leurs revenus.

Nous comptons sur votre présence le 20 juillet, dans l'intérêt de tous.

Pour F. Buxin



Marie Baux
Assistante de Direction

9 rue de Vienne
75403 PARIS CEDEX 8

01.42.99.99.25